

Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 06 Mars 2024

Participants :

- Représentants de la direction : M. Xavier Loustaunau, attache de coopération éducative, M. Pascal Colleu, proviseur, M. Abdelhak Fekih, DAF, Mme. Vanessa Peton, directrice du primaire Mme Virginie Arnon-Tissier, CPE
- Représentants des personnels : Mme Valérie Tormo, Mme Julie Gatheron Dullion, Mme Emilie Amblard, M. Florian Laforge
- Représentants des parents d'élèves : M. Laurent Bousselet, M. Ronan Feneux, M. Pierre Mirochnikoff
- Représentants des élèves : Aurélien Legrand, Mlle Delilah Pohland
- Invités : M. Luc Payraud, consul adjoint, chef de chancellerie

Excusé : M. Franck Pajot, conseiller des français à l'étranger

Absents : Conseillers des français de l'étranger : M. Ludovic Bodin, Mme. Françoise Onillon

Quorum atteint. 14 votants. Le proviseur ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Externalisation des ACS
- Comment mieux promouvoir le LFIP

1) Externalisation des ACS

Rappel du contexte par monsieur le proviseur. Il y a un problème de surveillance et de gestion des conflits entre élèves sur la pause méridienne (12h-14h) et bien qu'une amélioration notable soit survenue suite à l'implication de la vie scolaire, l'établissement souhaite revoir l'offre (essayer de proposer plus d'activités encadrées) et la gestion de cette pause.

Pour rappel, après le déménagement de Sanlitun, la seule solution trouvée pour assurer la surveillance de la pause méridienne fut de demander aux surveillantes de bus, d'assurer également la surveillance de la pause méridienne.

Dans le cadre de la révision du marché transport, il a été demandé par le service marché de l'AEFE de séparer le transport et la surveillance de la pause méridienne en 2 marches distincts.

La direction de l'école anticipant la difficulté, due à l'éloignement de l'école et du nombre d'heures limité de la pause méridienne, de trouver un prestataire intéressé, a imaginé coupler la pause méridienne avec la gestion des ACS.

Cette solution potentielle demanderait d'externaliser les ACS pour faire un lot couplant la pause méridienne et les ACS.

La CPE est intervenue pour souligner que le problème résidait donc dans la gestion de la pause de midi.

Les représentants des parents sont également intervenus pour clarifier que le problème venait de la demande de séparer en 2 lots la surveillance des pauses méridiennes et le transport. Ils ont également rappelé l'importance des ACS, qui font partie intégrante de l'offre pédagogique, du développement des enfants et de l'attractivité du LFIP. Ils ont également souligné que, à leur connaissance, bien que des améliorations existent toujours, l'offre et la gestion des ACS est aujourd'hui plutôt satisfaisante.

C'est pourquoi les représentants des parents ne sont pas favorable à la solution de toucher à un fonctionnement satisfaisant-les ACS- pour régler un problème sur la pause du midi, mais plutôt de trouver une solution au problème de la pause de midi.

Monsieur le DAF a réexpliqué la nécessité de suivre les recommandations de l'administration centrale de l'AEFE, ce à quoi un représentant des parents a rappelé que lors de la préparation de l'appel d'offre pour le marché des transports, il n'avait jamais été question de grouper pause du midi et externalisation des ACS.

Un représentant des personnels a également rappelé que des propositions avaient déjà été faite pour mettre en place plus d'activités sur la pause méridienne, propositions qui n'ont pas été approfondies.

Monsieur le DAF a indiqué qu'il y avait également un problème de surcharge des personnels administratifs à régler, **ce qui a été contredit par le représentant des personnels administratifs qui, après information, affirme que les ACS n'entraînent pas de surcharge de travail pour les personnels administratifs concernés.**

Suite aux discussions, M. Colleu a proposé de faire une réunion avec des représentants de chaque partie pour clarifier le besoin de la gestion de la pause méridienne (sans coupler avec les ACS) et de voir si un/des prestataire(s) seraient intéressés par ce lot.

Représentants pressentis : Mme Virginie Arnon-Tissier, Mme Vanessa Peton, Mme Julie Gatheron Dullion

Etapes : rédaction d'un cahier des charges par l'équipe administrative, puis partage avec les représentants pour discussion dans les 15 jours, ensuite publication de l'appel d'offre avec un délai de 15 jours pour que les prestataires intéressés se manifestent.

Mise au vote de cette proposition, qui fut adoptée à l'unanimité.

En parallèle, et pour préparer l'éventualité de devoir trouver une autre solution (externalisation des ACS et gestion de la pause méridienne par le prestataire des ACS) pour la gestion de la pause méridienne, l'administration va continuer à travailler sur les modalités, notamment comment gérer le cas des professeurs (détachés, locaux dans le cadre des ACS). Le représentant des personnels administratifs (M. Laforge) demande à ce que des discussions soient engagées pour trouver une alternative à une externalisation totale des ACS couplée à la pause méridienne.

2) Comment mieux promouvoir le LFIP :

Monsieur le proviseur a présenté la situation du LFIP :

Le nombre d'élèves en 2023 -2024 fluctue autour de 800 élèves.

Le secondaire est stable, une baisse est notée côté primaire.

L'évolution sociologique de la population se confirme, avec +70% d'élèves non-francophones. Avec l'évolution sociologique, la décision a été prise, afin d'assurer de pouvoir amener les élèves vers un niveau de français suffisant pour le lycée, de focaliser l'entrée des élèves allophone sur la maternelle et les 2 premières années de l'élémentaire.

Monsieur le proviseur souligne aussi la nécessité d'ouvrir deux postes supplémentaires en FLE pour pouvoir accepter plus d'élèves au primaire. Une proposition sera faite en CE. Par ailleurs, il a reconnu que le LFIP aurait besoin d'être mieux mis en valeur, d'améliorer la promotion du LFIP, mais que les contraintes budgétaires ne permettent pas de recruter une personne ayant le profil indispensable.

L'ensemble des participants reconnaît le besoin de mieux promouvoir le LFIP. Mme la directrice du primaire a rappelé les changements mis en place, comme la multiplication des portes ouvertes en primaire, avec un nombre limité de participant afin de les rendre plus intimes, conviviales et de meilleure qualité, et la mise en place de portes ouvertes dédiées à la maternelle.

Diverses idées ont été suggérées et les représentants de l'APE ont décidé de se renseigner au sein de l'association des parents afin de voir si une aide pourrait être trouvée pour porter le sujet et créer un groupe de travail avec les représentants du LFIP, de la direction et de l'ambassade afin de mettre en place un plan d'action pour développer la promotion du LFIP.